
Métallurgie (industries)

Doubs

IDCC 3209

Convention collective du 27 avril 2015

[Étendue par arr. 27 déc. 2016, JO 28 janv. 2017, applicable à compter du lendemain de la parution au Journal Officiel de son arrêté d'extension]

Depuis le 1^{er} janvier 2024, la convention collective a été abrogée et remplacée par la CCN de la métallurgie du 7 février 2022 (pour les dispositions applicables, v. la CCN de la métallurgie du 7 février 2022)

